

## MISSION : CONSEILLER FRANCAIS DU PROJET PSA / OBLAST DE KALUGA / DREIC

**LE PROJET : accompagner les autorités éducatives de l'Oblast de KALUGA pour la rénovation des formations en après-vente automobile, en partenariat avec PSA Peugeot-Citroën, dans le contexte de l'ouverture de l'usine de production PSA de Kaluga**

### **A) PROFIL**

**Profil souhaité** : Professeur en mécanique automobile ayant exercé des fonctions de responsabilités.

#### **Expérience professionnelle souhaitée** :

- \* Elaboration, gestion et suivi de projets
- \* Elaboration de référentiels
- \* Formation de formateur
- \* Pédagogie axée sur la réalisation d'objets techniques
- \* Mise en réseau d'établissement et d'élèves
- \* Développement de dispositifs de formation continue pour adultes
- \* Connaissance de la politique éducative nationale

#### **Compétences exigées par la mission** :

- \* Coordination d'équipe
- \* Coordination de centres de formation
- \* Organisation et animation des activités des instances de concertation du projet
- \* Maîtrise des procédures de mise en œuvre du projet
- \* Gestion de l'information : recueillir et exploiter l'information, créer et diffuser les documents de synthèse
- \* Représentation du projet auprès des partenaires et en assurer la promotion.
- \* la pratique de la langue russe n'est pas obligatoire.

### **B) SITUATION ADMINISTRATIVE**

#### **Tutelle administrative** :

L'expert est sous la responsabilité administrative de la DREIC. Il est également sous l'autorité du Directeur de l'Oblast

#### **Type de mission et durée** :

Déchargé de service, l'expert conserve son salaire (hors indemnités liées à des activités spécifiques qui ne sont plus exercées) et son poste pendant toute la durée de la mission. Il est en position de mission de longue durée à l'étranger (arr. du 30-10-98). La durée de la mission est prévue pour une année scolaire entière renouvelable. Une **indemnité mensuelle** d'expatriation selon les conditions de l'arrêté du 30-10-98 forfaitaire, lui est allouée mensuellement.

L'expert est à la disposition du Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France en Russie, à ce titre, il est amené à répondre à ses sollicitations.

Dans le cadre de sa mission, l'expert peut être amené à réaliser des missions dans le pays.

Pour la DREIC, l'expert peut être amené à réaliser des expertises pour d'autres projets dans la sous-région.

#### **Frais de mission** :

Tous les frais relatifs aux déplacements effectués, pour le compte de la mission, entre la France et le Chili, sont pris en charge par le MEN.

Durant son séjour en Russie, l'expert français aura à mener des missions pour le compte de l'OBLAST de KALUGA, du MEN et pour celui de PSA Peugeot Citroën, pour l'Ambassade de France en Russie. Il appartient à chaque partenaire de prendre en charge les frais de transport et de missions de l'expert.

#### **Horaires de travail et congés scolaires** :

En acceptant la mission, l'expert s'engage formellement à assurer le service horaire nécessaire à la réussite du projet. Il bénéficie des jours fériés légaux russes. Le contexte de son action l'amène souvent à dépasser le strict temps d'enseignement. Il est soumis à la réglementation de l'arrêté du 30-10-98.

#### **Maladie et accidents** :

Pour la couverture maladie, l'expert se charge d'effectuer les formalités nécessaires auprès de sa mutuelle d'assurance maladie (un dossier complet est adressé aux experts retenus).

En cas d'accident du travail, il bénéficie des garanties accordées à tous les missionnaires.

**Engagements de l'Expert :**

L'expert s'engage à respecter la culture et les traditions russes. Il conserve la réserve due à sa mission à l'étranger. Dans le cadre de son travail au sein de L'Oblast de Kaluga, il travaillera sous l'autorité du Directeur et devra suivre ses orientations. L'expert n'assumera à aucun moment la direction du projet mais bien son accompagnement, dans une logique de renforcement de capacités du centre et des équipes de professeurs.. Il s'engage, par son attitude et son comportement, à valoriser l'image de l'Education Nationale française, de l'entreprise PSA Peugeot Citroën et de la France en général.

**Evaluation du travail réalisé :**

L'expert transmet chaque mois un rapport d'activité qui contient les activités réalisées, les difficultés et solutions, les activités à venir.

La qualité du travail réalisé par l'expert est évaluée régulièrement au travers -notamment- d'entretiens personnels. En cas de manquement au devoir de représentation, comme en cas de défaillance professionnelle, le Ministère de l'Education Nationale, peut mettre fin immédiatement à la mission de l'expert.

**Moyens mis à disposition** : Ceux de la DREIC, de L'OBLAST de KALUGA et de PSA Peugeot Citroën.

Fonctions	Activités	Tâches
Animation	1. S'informer sur le déroulement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conduire des réunions</li> <li>- Produire et diffuser les informations sur le fonctionnement du projet et son avancement</li> </ul>
	2. Informer les acteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser des outils de recueil de l'information</li> <li>- Construire et tenir un tableau de bord</li> <li>- Rendre compte toutes les deux semaines auprès du MIR(DREIC)</li> <li>- Rendre compte tous les deux mois à l'ambassade de France au Chili</li> <li>- Rendre compte aux ministères Chiliens concernés tous les semestres</li> </ul>
	3. Décider	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablir des critères de choix et des outils d'aide à la décision</li> <li>- Prendre des décisions</li> </ul>
	4. Assurer l'exécution des décisions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser des réunions techniques</li> <li>- Suivre la mise en œuvre sur le terrain</li> </ul>
Coordination	1. Informer les partenaires institutionnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser des réunions, séminaires - produire les informations</li> <li>- Veiller au fonctionnement des instances du projet et préparer les documents</li> <li>- Préparer et Formaliser périodiquement l'état d'avancement</li> </ul>
	2. Coordonner	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser des réunions hebdomadaires</li> <li>- Organiser les réunions mensuelles du comité de suivi</li> <li>- Suivre le planning d'exécution du projet adopté au Conseil d'administration</li> <li>- Mener des observations internes sur les résultats, le fonctionnement, le jeu des acteurs, par composante</li> <li>- Assurer la cohérence des projets de formation des personnels</li> <li>- Intervenir en cas de problèmes</li> </ul>
Gestion	1. Gérer le projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gérer les moyens de fonctionnement du projet</li> <li>- Organiser, accueillir et piloter les missions de suivi et d'évaluation</li> </ul>
Conseil	1. Définir et mettre en œuvre les activités du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser les chronogrammes</li> <li>- Constituer les équipes de travail</li> </ul>

<p>2. Assister le Centre sur les aspects pédagogiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer les référentiels de formation pour chaque niveau et le public correspondant</li> <li>- Définir les stratégies pédagogiques adaptées et novatrices (s'appuyant sur des TP)</li> <li>- Aider à la mise en place des laboratoires et des séquences pédagogiques</li> <li>- Echanger de bonnes pratiques en matière d'actualisation des programmes,</li> <li>- Réaliser des séquences de formation destinées aux entreprises</li> <li>- Mener les études d'impacts professionnels (animation de l'observatoire de l'employabilité), et technologiques.</li> <li>- Concevoir et organiser les dispositifs de formation professionnelle (Etudes des besoins, élaboration de module de formation, gestion des équipements...)</li> <li>- Accompagner des programmes communs de recherche</li> </ul>
<p>3. Assurer la formation des formateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concevoir et élaborer le dispositif de formation</li> <li>- Construire les cours de formation de formateurs</li> <li>- Former les enseignants de L'INACAP</li> <li>- Former les enseignants des autres universités chiliennes partenaires</li> </ul>
<p>4. Créer un réseau national et sous-régional dans le domaine de la maintenance industrielle</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construire un réseau national et sous-régional</li> <li>- Animer ce réseau</li> </ul>
<p>5. Promouvoir le centre INACAP/PSA Peugeot-Citroën/DREIC</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir l'ingénierie et le savoir-faire pédagogique français en matière de formation technique et professionnelle,</li> <li>- Promouvoir le développement des relations entre l'école et l'entreprise à l'international,</li> <li>- Diffuser le français dans les systèmes de formation étrangers comme langue des relations d'affaires, de la culture scientifique et de la diffusion technique,</li> <li>- Aider à la mise en place d'échanges d'étudiants et de professeurs,</li> <li>- Promouvoir ce modèle innovant de partenariats internationaux.</li> <li>- Faire connaître le projet aux universités, aux opérateurs économiques, aux institutions de coopération</li> <li>- Organiser, accueillir et piloter les missions extérieures de suivi</li> </ul>

Le Département de la mobilité internationale, des réseaux et de la promotion de la formation professionnelle (MIR) travaille à une coordination et une synthèse de l'offre du dispositif public français de formation, tant au niveau de l'enseignement secondaire que de l'enseignement supérieur. Le ministère a permis la réalisation de partenariats bilatéraux pertinents et dynamiques qui assurent la promotion de notre appareil de formation et qui soutiennent les entreprises françaises à l'export.

Il en résulte la création de centres pilotes de formation technologique, technique et professionnelle en réponse aux demandes de pays partenaires et d'entreprises françaises qui y sont implantées ou sont désireuses de le faire, et qui rencontrent des difficultés de qualification dans le cadre de leur politique de développement.

Le MEN et l'INACAP entretiennent des relations soutenues depuis plusieurs années afin de répondre au besoin de techniciens et techniciens supérieurs dans le secteur de la mécanique automobile.

Dans le cadre d'un partenariat rapproché, l'expert français transférera l'ingénierie pédagogique française qui permettra de créer des modules de formation adaptés au contexte du Chili, de mettre en pratique des démarches d'enseignement innovantes assorties de critères exigeants de validation de la formation. Le dispositif s'appuie sur la méthodologie pédagogique propre à la construction de l'enseignement technique et professionnel français qui intègre la réalité fonctionnelle des métiers de l'entreprise au travers des stages, projets, etc.

L'INACAP obtient de ce partenariat, des contenus et des pratiques pédagogiques reproductibles ainsi qu'un soutien méthodologique pour la conception ou l'actualisation de diplômes de formation initiale. En outre, le centre lui permettra d'assurer la formation de maîtres formateurs, d'enseignants ainsi que d'étudiants.

L'Entreprise pourra assurer par le biais du dispositif installé dans le centre la formation de personnels salarié ainsi que les collaborateurs du réseau de concessionnaires.

#### C/ CONTENU DE LA MISSION

Dans le cadre de ce projet, le professeur français aura pour mission, en collaboration avec le Recteur de l'INACAP:

- D'organiser l'installation et le fonctionnement du centre en définissant, en concertation avec les responsables chiliens concernés, les activités du centre,
- Coordonner les équipes de travail du centre et diffuser les résultats
- Etablir des relations, représenter le projet et en assurer la promotion auprès des partenaires institutionnels, partenaires techniques et financiers, autres universités chiliennes, universités de la sous région, opérateurs économiques, ambassade, DREIC.
- assister les directions de l'INACAP en charge des affaires pédagogiques dans leurs tâches de développement des actions de formations en faveur des formateurs, des enseignants, des salariés et des étudiants, par l'intermédiaire d'une pédagogie reposant sur les relations avec les entreprises et basée sur la mise en œuvre des Travaux Pratiques.

#### D/ PRISE EN CHARGE DE L'EXPERT EN MISSION

Durant son séjour au Chili, l'expert français aura à mener des missions pour le compte de L'INACAP, pour celui de PSA Peugeot Citroën, pour l'Ambassade de France au Chili et pour la DREIC. Il appartient à chaque partenaire de prendre en charge les frais de transport et de missions de l'expert.